

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

Compte-rendu de la réunion du mercredi 24 octobre 2018 à 18 h 00

Petit Salon de l'Hôtel de Ville

ORDRE DU JOUR

Direction Ressources humaines et moyens internes

Pôle Patrimoine bâti & logistique technique

Cellule stratégie bâtiment

1. ADAP - École Erckmann Chatrian : abattages d'arbres

Direction Générale Adjointe

Services Urbains de Metz Métropole

Direction du Cycle des déchets

2. PAVE Square Graouilly : abattages d'arbres

Direction Développement, services urbains & énergie

Pôle Parcs, jardins & espaces naturels

3. Conventions avec l'association A.R.B.R.E.S. pour la valorisation des arbres remarquables de la Ville de Metz
4. Renouvellement du patrimoine arboré, hiver 2018/2019
5. Points divers

Etaient présents, sous la présidence de : Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire

- Madame Béatrice AGAMENNONE, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Monsieur Guy CAMBIANICA, Adjoint au Maire, Membre titulaire
- Madame Bérangère THOMAS, Conseillère Municipale Membre titulaire
- Monsieur Jacques TRON, Adjoint au Maire, Membre suppléant
- Madame Marylin MOLINET, Conseillère Déléguée, Membre suppléant

- Monsieur François DUPOUY, DGA Développement, services urbains et énergie
- Monsieur Christophe MILAIR, Responsable de la Cellule stratégie bâtiment
- Monsieur Loïc CORNU, Chef de projet spécialités urbanisme, aménagement et concessionnaires
- Monsieur Franck ROGOVITZ, Chef de la Mission Développement Durable et Solidaire
- Monsieur Michel KOENIG, Directeur du Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels
- Monsieur Pascal MALLAVERGNE, Ingénieur au Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels
- Monsieur Lionel BEAUDOUIN, Technicien en charge du patrimoine arboré au Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels
- Madame Laura WEINSBERG, Responsable conteneurisation, Direction du cycle des déchets de Metz Métropole

Etait excusée :

- Madame Marie Anne ISLER BEGUIN, Conseillère Déléguée, Membre titulaire

M. DARBOIS ouvre la séance à 18 h 05 en excusant les membres ne pouvant pas être présents.

M. DUPOUY rappelle à la Commission que depuis le 1^{er} janvier de cette année, les espaces verts et les arbres d'alignement inclus dans la compétence voirie sont passés dans le giron de Metz-Métropole. Par contre, le pôle PJEN continue d'en assurer la gestion dans le cadre d'une convention. L'avis consultatif de la Commission DD a toujours été suivi dans le passé et il est souhaitable qu'elle continue de l'être. Le pôle PPJEN continuera aussi d'être régulièrement consulté sur tous les projets de voirie susceptible d'impacter les arbres, comme auparavant.

Point 1 - ADAP-Ecole Erckmann Chatrian (rue du Dauphiné) :

Demande d'abattage et remplacement de deux arbres pour la création d'une rampe PMR reliant deux cours.

Accord à l'unanimité de la Commission sous réserve de planter deux arbres en compensation sur le site de l'école.

Point 2 - PAVE Square Graouilly : abattages d'arbres (rue Paul Diacre) :

Demande d'abattage de deux jeunes érables plantés en 2009 pour l'installation de six Points d'Apports Volontaires enterrés (PAVE).

Accord à l'unanimité de la Commission sous réserve de planter trois arbres en compensation au cœur du square..

Point 3 - Convention avec l'association A.R.B.R.E.S. pour la valorisation des arbres remarquables de la Ville de Metz.

M. Michel Koenig présente le point :

L'association A.R.B.R.E.S. ("Arbres remarquables : bilan, recherche, études et sauvegarde") a pour objectif de susciter les recherches et de rassembler les données sur les arbres remarquables, tant biologiques qu'historiques, d'aider à la réalisation d'inventaires régionaux, de créer autour des arbres remarquables un label efficace pour les protéger et d'apporter une aide pour les sauvegarder, de diffuser les connaissances en organisant visites, conférences, expositions etc.

C'est dans ce contexte que la Ville de Metz s'est rapprochée de l'association A.R.B.R.E.S., en soumettant aux labels "Arbre remarquable de France" et "Ensembles arborés remarquable" différents sujets présents dans les parcs et jardins messins.

Après analyse par la commission de labellisation, l'association A.R.B.R.E.S. a décidé d'attribuer les 3 labels suivants à la Ville de Metz :

- le label "Ensemble arboré remarquable" pour les arbres du Jardin botanique,
- le label "Ensemble arboré remarquable" pour les arbres du Square Boufflers,
- le label "Arbre remarquable de France" pour le noyer du Caucase (*Pterocarya fraxinifolia*) implanté en bordure du Lac aux Cygnes dans le Jardin des Régates.

Afin de confirmer l'engagement de la Ville de Metz dans la protection et la valorisation de son patrimoine arboré et de ses arbres remarquables, il est donc proposé de signer les 3 conventions correspondantes.

En contrepartie, l'association A.R.B.R.E.S. s'engage par ces conventions à mettre à la disposition de la Ville de Metz les compétences dont elle dispose, de participer aux manifestations qui pourront être organisées lors de l'attribution officielle de ces labels, de diffuser au plan national les informations sur les arbres messins labellisés, et de fournir à la Ville de Metz les certificats témoignant de l'attribution de ces 3 labels.

Le point sera soumis à l'approbation du Conseil municipal de novembre.

La Commission émet un avis favorable, à l'unanimité.

Point 4 - Renouvellement du patrimoine arboré : hiver 2018/2019

Chaque année en période hivernale, un certain nombre d'arbres demandent à être abattus pour différentes raisons.

4-1 Demandes d'autres services de la ville.

Sont concernés cette année :

- Rue SAINT-JEAN/ RUE DU XX CORPS AMERICAIN -Ecole Sainte-Thérèse : Demande d'abattage et remplacement à proximité d'un robinier sénescant imbriqué au milieu d'un auvent et d'un érable qui déstabilise le réseau des eaux usées, et replantation de deux arbres en compensation au niveau de la nouvelle entrée, côté rue Lançon.

Le projet vise les buts suivants:

- Sécurisation et amélioration des conditions d'accueil de l'école Sainte Thérèse pour les parents et les enfants.
- Proposer une réorganisation des entrées maternelles et primaires pour une aisance de fonctionnement et une mise en sécurité des personnes. (sécurité des usagers éloignement de la voirie + espace moins exigü que l'actuel chemin très étroit)
- Proposer une réorganisation des espaces extérieurs afin d'augmenter les surfaces de cour (suppression du muret)
- Déconstruction et reconstruction du préau actuel (et mur attenant).
- Dans cette optique, la fermeture envisagée du passage piéton l'intégration de la surface de ce passage au profit des espaces de cour de l'école.

La demande d'abattage du 1^{er} arbre "dans" le préau est liée aux travaux programmés à l'été 2019 de déconstruction avec désamiantage du préau (arbre "dans" le préau).

Celle qui concerne le 2^{ème} arbre dans la cour maternelle est liée à des désordres qui sont constatés sur les réseaux EP et EU du bâtiment (système racinaire affleurant = dégradations) et replantation de deux arbres en compensation au niveau de la nouvelle entrée, côté rue Lançon.

Accord à l'unanimité de la Commission sous réserve de replanter trois arbres supplémentaires dans les cours en faisant des fosses de plantation de qualité et en favorisant la perméabilité des cours d'école dans le cadre de son aménagement complet.

- Rue de VALLIERES –côté pair : Demande d'abattage de trente-quatre tilleuls de Crimée et replantation de quatorze arbres mieux adaptés au bâti, lors de sa requalification. Ces arbres sont placés en façade du bâti et les racines soulèvent le revêtement de trottoir.

Mme MOLINET indique qu'elle ne comprend pas que l'on puisse demander l'abattage d'arbres dès qu'une racine soulève un peu le sol. Elle indique qu'il s'agit vraiment d'un problème culturel, car dans le Sud elle connaît de nombreuses rues, dans une ville très touristique, où depuis des dizaines d'années les racines ont soulevé les trottoirs (s'agissant de pins dont les racines sont superficielles c'est bien plus fréquent qu'à Metz) et personne ne demande l'abattage des arbres, tellement leur présence est précieuse en raison de la chaleur.

M. CAMBIANICA indique que pour l'accès PMR cette rue est la pire de Metz. Aucune chaise roulante ne peut y circuler et de plus le trottoir est très étroit à l'arrière des arbres.

En raison de l'impossibilité de circuler dans cette rue en PMR, argument évoqué lors de la commission, Madame MOLINET donne finalement son accord.

Accord à l'unanimité de la Commission sous réserve de replanter vingt arbres supplémentaires à proximité notamment sur la plaine du centre socio-culturel de Vallières.

4-2 Demands des riverains.

Sont concernés cette année :

Rue du HAUT NOYER n°11 : Demande d'abattage de deux poiriers à fruits créant des nuisances importantes au sol. Ces arbres seront remplacés par des poiriers stériles comme déjà

réalisé sur la première partie de l'alignement et un troisième arbre sera planté dans un emplacement laissé vide.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue DAGA n°2 : Demande d'abattage d'un charme gênant la sortie de garage du particulier. Avis défavorable de la Commission compte tenu qu'aucune gêne n'existait auparavant avec l'ancien locataire.

Rue AU CRAMPA n°57 : Demande d'abattage d'une cépée de peupliers penchant fortement vers le riverain avec compensation de replantation sur le merlon.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue du BOIS DE LA MACABEE n°29 : Demande d'abattage de trois chênes, situés à proximité des parcelles des riverains. Un chêne similaire est tombé cet été créant un déséquilibre des arbres environnants présentant des cavités aux collets. Les semis naturels de chênes prenant rapidement le relai, il n'est pas prévu de remplacement pour ces arbres.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue des TRENTES JOURS n°38 : Demande d'abattage de trois cépées d'acacias et d'une taille de réduction des plus grands arbres pour limiter les nuisances aux riverains.

Il s'agit d'une technique de gestion forestière appliquée à l'ensemble de cette bande boisée.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue des NENUPHARES n°20 : Demande d'abattage sans remplacement d'un cerisier à fleurs implanté devant le garage du riverain. Celui-ci se plaint de nuisances dues au ramassage des feuilles et aux manœuvres difficiles pour rentrer son véhicule.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue des CONIFERES n°13 : Demande d'abattage sans remplacement d'un robinier en limite de propriété. Le riverain craint une chute de l'arbre sur son habitation et se plaint de nuisances dues aux feuilles et fleurs salissants son véhicule.

Avis défavorable de la Commission compte tenu du volume réduit de l'arbre.

Rue du FAUBOURG n°82 : Demande d'abattage d'un sophora. Le riverain met en avant le sol déformé et dangereux en raison des racines puissantes et traçantes du végétal. Alignement à fort impact paysager.

Avis défavorable de la Commission en attendant un projet de requalification à venir.

Rue AUGUSTE DORNES n°25 : Demande d'abattage sans remplacement d'un érable faisant suite à la présence de racines dans les canalisations des eaux usées et aux nuisances dues au ramassage des feuilles. La présence des racines à l'intérieur du réseau est due à une fissure de la canalisation.

Avis défavorable de la Commission.

Rue DES FRENES n°19 : Demande d'abattage sans remplacement d'un frêne situé trop près du bâti, provoquant des désordres dans la maçonnerie du riverain. Ces arbres côté façade, ne sont plus adaptés au bâti.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue de VALLIERES n°203 : Demande d'une taille de réduction de trois marronniers. Il s'agit de travaux récurrents à programmer tous les 5-6 ans.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Sont concernés cette année:

Rue de l'ARDECHE n°11 : Abattage et remplacement d'un frêne fragilisé par la rupture d'une charpentièrre majeure lors d'un orage.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue du 18 JUIN : Abattage d'un peuplier fortement dépérissant, collé à la façade et remplacement par plusieurs arbres d'une essence mieux adaptée.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue des FEIVRES : Abattage de huit sorbiers fortement dépérissants. Il sera replanté trois arbres de haut jet au croisement Feivres/Selliers où l'espace disponible est satisfaisant. Un soin particulier sera porté à la création des nouvelles fosses de plantation.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue du BOURBONNAIS n°17 et 19 (Partie arrière) : Abattage sans remplacement de deux robiniers fortement dépérissants et dont le système racinaire soulève dangereusement l'enrobé. C'est un double alignement et nous ne remplaçons plus les arbres côté façade, non adaptés au bâti.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue du BOURBONNAIS n°17 et 19 (Partie avant) : Abattage et remplacement de deux robiniers fortement dépérissants avec des blessures importantes aux troncs. L'alignement côté rue est remplacé.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue JULES MICHELET : Abattage avec remplacement plus en arrière d'un érable brûlé par un feu de voiture.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue du DAUPHINE : Abattage d'un robinier brûlé par un feu de voiture. Cet arbre ne sera pas remplacé car les arbres riverains dans l'alignement vont rapidement occuper la place disponible.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue du FRERE ARNOULD n°17 : Abattage et remplacement d'un sorbier suite à la présence d'un champignon altérant sa bonne tenue mécanique.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue du DAUPHINE- 'Cour de l'école Erckmann Chatrian' : Abattage et remplacement de deux robiniers avec des défauts de structures altérant leurs bonnes tenues mécaniques.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Quai des REGATES : Abattage et remplacement de quatre érables boules, de l'allée cavalière, fortement dépérissants.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Avenue JOFFRE : Abattage sans remplacement d'un érable fortement dépérissant faisant suite à un choc de voiture et à la présence de champignon.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Angle Avenue JOFFRE/Boulevard POINCARE : Abattage, sans remplacement, d'une cèpée de cinq frênes malades (Chalarose) ayant poussés spontanément à l'angle du pont. Cette opération mettra en valeur le cèdre à l'arrière.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue du Juge PIERRE MICHEL : Abattage et remplacement de trois robiniers fortement dépérissants et taille de réduction sur les autres arbres.

Accord à l'unanimité de la Commission avec des replantations moins artificielles.

Route de WOIPPY -Crèche Bernard Chabot : Abattage et remplacement d'un aulne et de deux bouleaux dépérissants.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue THEODORE DE GARGAN : Abattage et remplacement d'un érable dépérissant.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue de TIGNOMONT /Rte de PLAPPEVILLE: Abattage et remplacement d'un érable en cèpée ayant perdu un brin fortement dégradé.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue du COUPILLON (Petit bois) : Abattage et remplacement de deux frênes fortement dépérissants ayant des cavités importantes.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue de la RONDE n°108 et 112 : Abattage et remplacement de deux robiniers dépérissant.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue DUPRE DE GENESTE : Abattage et remplacement d'un érable et d'un pommier impactés par un feu de poubelles.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue de FALOGNE : Abattage et remplacement d'un platane blessé et colonisé par un champignon altérant sa tenue mécanique.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue du BOIS DE LA DAME, parking de l'ancienne mairie de quartier : Abattage et remplacement d'un tilleul fortement dépérissant.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue de MERCY : Abattage sans remplacement d'un peuplier fortement dépérissant avec une entre-écorce importante (risque de déchirement). En prévision de cette suppression, ces dernières années ont été plantés des jeunes sujets, plus en avant.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue HANNAUX en face n°11 : Abattage sans remplacement de six charmes de faible vigueur. Ces arbres en grandissant se sont appuyés sur le mur, menaçant de le faire s'écrouler. Ces arbres mal implantés sont les rescapés d'une ancienne haie de charmille.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue PATURAL n°3 : Abattage sans remplacement d'un frêne dépérissant et s'inclinant vers la propriété voisine.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue des PENSEES, Ecole les Coccinelles : Abattage et remplacement d'un érable négundo fortement dépérissant.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue PIOCHE, Crèche 'Les marmousets' : Abattage et remplacement d'un cerisier dépérissant.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue COISLIN : Abattage d'un robinier fortement dépérissant.

Accord à l'unanimité de la Commission pour l'abattage.

La replantation sera prise en compte lors de l'étude de réhabilitation du passage Coislin.

Place PHILIPPE DE VIGNEULLES : Abattage et remplacement de deux poiriers dépérissants. Ces arbres n'ont jamais poussé. Un soin particulier sera porté à la création des nouvelles fosses d'arbre.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue du PONT ROUGE : Abattage et remplacement d'un érable mort.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue des HAUTS PEUPLIERS : Abattage sans remplacement d'un érable dépérissant et dangereux, en bordure d'un boisement. Les racines étant sectionnées, l'arbre présente un risque de basculement.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue des VOSGES n°12, Crèches 'Les p'tits loups' : Abattage et remplacement d'un érable dépérissant.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue BAUDOCHÉ : Abattage et remplacement d'un chêne remarquable de 200 ans !

Suite à de multiples réaménagements de voirie, l'arbre a dépéri en quelques années.

Accord à l'unanimité de la Commission avec la replantation d'un chêne.

Avenue ANDRE MALRAUX n°103 : Abattage et remplacement d'un tilleul brûlé suite à un feu de poubelles.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue TERQUEM : Abattage et remplacement d'un ailanthe avec une blessure importante sur le tronc (apparition d'une fissure). En raison du caractère invasif de l'ailanthe, cet arbre sera remplacé par un ptérocarya.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue de la CHAPELLE : Abattage et remplacement d'un érable et d'un sorbier brûlés par un feu de poubelles. Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue des FRENES n°21 : Abattage sans remplacement d'un frêne fortement dépérissant et placé trop près du bâti.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue des FRENES n°67 à 75 : Abattage sans remplacement de six érables fortement dépérissants et non adaptés au bâti. Ces arbres font partie d'un double alignement qui est peu à peu abandonné.

Accord à l'unanimité de la Commission.

PLAN D'EAU : Abattage et remplacement d'un peuplier très proche du pont nécessitant des tailles régulières. Il sera replanté quatre arbres en retrait de l'ouvrage.
Accord à l'unanimité de la Commission.

Place de FRANCE n°2 et n°3 : Abattage et remplacement à proximité, de deux prunus avec des blessures aux racines et sur leurs troncs. Ces abattages finalisent la requalification de l'alignement.
Accord à l'unanimité de la Commission.

Place de FRANCE n°11 : Abattage et remplacement de trois prunus de faible vigueur, mal adaptés aux besoins environnementaux et paysagers du site. Ils seront remplacés par trois tilleuls permettant de reconstituer un alignement de qualité avec les arbres déjà présents.
Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue DOCTEUR RAPHAEL DE WESTPHALEN - Ecole 'Fort Moselle' : Abattage et remplacement d'un robinier sénescant. De plus, son système racinaire soulève l'ensemble de l'enrobé de la cour.

Accord à l'unanimité de la Commission avec la replantation de plusieurs arbres lors de la réfection de la cour d'école.

Allée SAINT MEDART : Abattage et remplacement d'un pin affaibli par un champignon.
Accord à l'unanimité de la Commission.

Rue de la CASERNE : Abattage et remplacement d'un marronnier fortement dépérissant avec de multiples blessures sur le tronc. Il sera remplacé par trois arbres en retrait du terrain multisports.

Accord à l'unanimité de la Commission.

Place CORMONTAIGNE : Abattage et remplacement d'un érable dépérissant.

Accord à l'unanimité de la Commission.

4-4 Récapitulatif :

	Arbres Supprimés	Arbres remplacés
A) Replantations 2018. (Projet plan d'eau et rue du site)	0	159
B) Demandes des riverains.	11	8
C) Demande du Pôle Parcs Jardins et Espaces Naturels	91	62
D) Demande des autres pôles	40	47
Totaux:	142	276

Soit un excédent de 134 arbres

4-5 Etudes

- Echangeur autoroutier de METZ centre : Présence d'un mélange de peupliers et de pins noirs. De nombreux peupliers sont en mauvais états et situés à proximité des voies de circulation. Une étude globale permettrait d'assainir ces peuplements et de replanter des espèces pérennes.
Accord à l'unanimité de la Commission pour réaliser cette étude, les abattages nécessaires accompagnés de replantation.
- Rue de la CHAPELLE : Plantation de deux arbres d'avenir pour marquer le parvis de l'église Saint Fiacre du Sablon.
Accord à l'unanimité de la Commission pour réaliser ces plantations d'arbres de grand développement et pour mener une réflexion d'aménagement sur cette place un peu austère.
- Avenue de STRASBOURG : Présence d'un alignement d'érables sénescents, d'une route départementale rétrocédable à la Métropole. Réalisation d'un diagnostic de sécurité et le cas échéant à la réalisation de tests de traction.
Accord à l'unanimité de la Commission pour un chiffrage de cette prestation dans l'attente de l'identification de l'administration prenant en charge le financement de ce contrôle et du renouvellement de cet alignement.

4-6 Elagage

Présentés à la commission à titre d'information :

- Rue Général MORLOT : 21 charmes,
- Chemin de la PETITE ILE : 38 érables,
- Route de PLAPPEVILLE: 73 tilleuls,
- Rue du TROU AUX SERPENTS : 90 platanes,
- JARDINS DES REGATES-PROMENADE DE LA PORTE D'ANGLEMUR : 45 tilleuls,
- Avenue ANDRE MALRAUX : 144 tilleuls,
- Rue des PINS : 13 platanes.

Point 5 - Points divers

M. DUPOUY informe la commission DD du réaménagement programmé des anciens frigos militaires, rue du Général Ferrié. Cet ancien bâtiment est, de par sa conception, recouvert de terre et d'une végétation spontanée arborée. Des problèmes d'infiltration d'eau demandent que soit refaite l'étanchéité de la dalle béton de couverture, après décapage de la terre végétale et de la végétation recouvrant le bâtiment.

Accord à l'unanimité de la Commission pour ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DARBOIS lève la séance à 20 h 30.

Le Président de la Commission :



René DARBOIS